

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du mardi 19 novembre 2019**

Le dix-neuf novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Véronique VAUDELLE, Sophie GOUMAZ, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Murielle LAVIGNE-MARINELLI donne pouvoir à Yves MARIE
Lydia GALOPIN donne pouvoir à Pierre COUTURIER
Jack PROUTHEAU donne pouvoir à Michel DAUPTAIN
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Henri FERRO
Axel TROTIGNON donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL

Absents excusés :

Adrienne PETIT, Elodie GRYGULA, Nathalie BIETRY et Antony DOUEZY

Absents :

Peggy GUILLER et David BOURGEOIS

Le Maire nomme Myriam ROUILLARD secrétaire de séance.

Approbation de l'additif à l'ordre du jour de la séance

Après lecture par les membres du Conseil, l'additif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commune :

- Compte rendu de la Commission des Finances du 6 novembre.

Divers :

- Procès-verbal sommaire de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 9 octobre ;
- Bilan de la fête des familles du 28 septembre ;
- Compte rendu et Note de synthèse de l'Assemblée Générale du 15 octobre d'ENERGIE 28 ;

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
17/10/2019	MAITRE MUNOZ	CONSORTS TAFFOREAU-HOUEDÉC	1 RUE DE L HOSTEL DIEU/6 RUE DU MARCHÉ AU BLE	AC 1006/1007/1009		NON EXERCE LE 17/10/2019
24/10/2019	MAITRE MUNOZ	GODFR/MULLER	87 RUELLÉ HANOT	AD 87	77 m ²	NON EXERCE LE 24/10/2019
25/10/2019	MAITRE BOZELLEC	RUZE	1 RUE DES CAVALIERS	AC 4	311 m ²	NON EXERCE LE 4/11/2019
08/11/2019	MAITRE POIX	PICHARD/PAILLEAU	12 RUE DES AJONCS	AD 426	542 m ²	NON EXERCE LE 8/11/2019

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
FICHOT	Produits d'entretien	Divers sites	1 464.58	1 757.49	FCT
JOUECLUB	Jouets	Centre Maternel	625.00	750.00	FCT
PORTALP	Carte électronique rideau air chaud – portes automatiques	Mairie	958.00	1 149.60	FCT
TELOSIA	Etude et DCE pour Installation pompe à chaleur	Salle polyvalente	10 400.00	12 480.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Sonde ionisation chaudière	Montlouet	517.65	621.18	INV
MANUTAN	Mobilier + matériel audio + électroménager	Bibliothèque	609.48	731.38	INV
FORSOND	Protection foudre	Eglise	1 971.00	2 365.20	INV

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

1. Tarifs communaux 2020

Le Maire explique que comme les années précédentes, il s'agit d'appliquer la hausse de l'inflation à la grande majorité des tarifs, soit 0,7 % fin octobre 2019. D'autres sont maintenus ou arrondis à la hausse.

Le Maire précise que le Salon d'Art n'aura pas lieu en 2020 compte tenu des travaux de la salle polyvalente.

Il évoque l'incertitude concernant le tarif des fournitures d'eau et d'assainissement. En effet, à ce jour ces taxes ne prennent pas en compte la TVA alors que ce sera le cas pour la CCPEIDF suite au transfert de compétences. Il faut donc préalablement étudier l'incidence de l'application du régime de la TVA sur le prix de l'eau et de l'assainissement afin de travailler sur la neutralité. Le Maire propose donc de suspendre cette décision et de la reporter au prochain Conseil Municipal.

Enfin, le Maire ajoute que les tarifs du cimetière échappent à la règle de l'inflation. Il s'avère que les tarifs des concessions sont sous-évalués (510,39 € pour 50 ans en 2019) considérant le coût d'un relevage de l'ordre de 800 € et les nombreux investissements (aménagement, logiciel, ...) entrepris ces dernières années. Les tarifs sont donc loin de représenter les coûts réels. Il convient donc au fil des années de réajuster les prix : Une augmentation de 5 % est proposée pour 2020, comme en 2019.

Proposition de la Commission des Finances du 6 novembre :

Produits divers	2017	2018	2019	2020
Taxe de raccordement des eaux usées	2400	2400	2400	2400
Loyer salle de danse rue de la Herse (trimestriel)	180	182	185	187
Redevance stationnement taxi (annuelle)	220	225	229	231
Droit de place du marché du mercredi- le mètre linéaire	0	0	0	0
Droit de place du marché des autres jours	100,00	100,00	100,00	0
Droit de place stationnement camion	10	10	10	12
Droit de place supplémentaire pour le camion de crêpes et glaces	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité	200 kw/h d'électricité

Vacation de police au cimetière	20,00	20,00	20,00	20
Loyer des terrains (jardins) communaux pour une surface de 100 m ²	20,00	20,00	20,00	20
Prix de vente de terrains communaux sur les ZA (prix au m ²)	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade	8€ terrain sans façade 12€ terrain en façade
Seuil d'amortissement des biens renouvelables	800,00	800,00	800,00	800,00
Location de tables à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	6,00	6,00	6,00	6,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location de bancs à l'unité - MATÉRIEL NON LIVRE	3,00	3,00	3,00	3,00
Caution	200,00	200,00	200,00	200,00
Location d'une tente	35,00	35,00	35,00	40,00
Caution	400,00	400,00	400,00	400,00
Prix de la copie noir et blanc - particuliers et associations	0,25	0,25	0,25	0,25
Prix télécopie	0,5	0,5	0,5	0,5

Manifestations	2017	2018	2019	2020
Location d'une tente	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	35,00 association 25,00	40,00 association 30,00
Caution pour la location d'une tente	400,00	400,00	400,00	400,00
Emplacement exposants hors commune jusqu'à 4 mètres	40,00	40,00	40,00	40,00
Emplacement exposants hors commune de 4 à 8 mètres	70,00	70,00	70,00	70,00
Electricité pour emplacement	5,00	5,00	5,00	5,00
Emplacement forain	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45	Manège : 90 Stand tir : 70 Pêche : 45

Salon d'arts	2017	2018	2019	2020
Inscriptions	25,00	25,00	25,00	25,00
Location d'une table supplémentaire	12,50	12,50	12,50	12,50

Adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale	2017	2018	2019	2020
Administrés par famille	G : 3 €/personne HC: 5 €/personne	G : 3 €/personne HC: 5 €/personne	G : 3 €/personne HC: 5€/personne	G : 3 €/personne HC: 5€/personne
Non administrés par famille				

Gratuité : - 18 ans, étudiants, enseignants, centres de loisirs Gallardon, assistantes maternelles, bénévoles et salariées de la bibliothèque

Montant horaire des travaux en régie	2017	2018	2019	2020
	42	43	44,00	45,00

Prix de l'eau	2017	2018	2019	2020
Taxe communale d'eau potable	1,10 €/m ³	1,80 €/m ³	0,51 €/m ³	0,51 €/m³ (suspendu)
Taxe communale d'assainissement	0,77 €/m ³	0,77 €/m ³	0,70 €/m ³	0,70 €/m³ (suspendu)

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

augmentation de 0,8 % en 2015 (inflation), gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation), augmentation de 1,9 % en 2019 (inflation)

Proposition 2020 : Augmentation de 0,7 % (inflation)

Centres Maternel et Élémentaire

tranche	Revenus mensuels	Forfaits					
		matin			soir		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
1	0 à 1 090,00	1,13	1,15	1,16	2,22	2,26	2,28
2	1 090,01 à 1 400,00	1,36	1,39	1,40	2,67	2,72	2,74
3	1 400,01 à 1 710,00	1,64	1,67	1,68	3,20	3,26	3,28
4	1 700,01 à 2 020,00	1,97	2,01	2,02	3,84	3,91	3,94
5	2 020,01 à 2 330,00	2,36	2,40	2,42	4,55	4,64	4,67
6	2 330,01 à 2 640,00	2,83	2,88	2,90	4,96	5,05	5,09
7	2 640,01 à 3 000,00	3,39	3,45	3,47	5,57	5,68	5,72
8	3 000,01 à 4 000,00	3,64	3,71	3,74	5,79	5,90	5,94
9	4 000,01 à 6 000,00	3,91	3,98	4,01	6,05	6,16	6,20
10	6 000,01 et plus	4,19	4,27	4,30	6,41	6,53	6,58

Les tarifs sont réduits de moitié pour les enfants des agents de la Collectivité.

Abattements :
 - 20 % à partir de 2 enfants inscrits
 - 10 % à partir de 2 enfants à charge.
 Ces abattements ne sont pas cumulables.

Tarif soir sans goûter : abattement de 0,50 € sous condition de présentation d'un PAI lié à l'alimentation

CIMETIERE superpositions et concessions

gel de tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 5 % (dépenses importantes en 2017 et à venir les années suivantes),

Proposition 2020 : Augmentation de 5 % (dépenses importantes et encore à venir)

Durée	Caveau		Columbarium				Cavurne				Jardin du souvenir			
	Concession nouvelle		Superposition		concession		urne supplémentaire *		concession		urne supplémentaire *		concession	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
15 ans	169,94	178,44			85,67	89,95			85,67	89,95			42,82	44,96
30 ans	339,87	356,86	85,67	89,95	169,94	178,44	42,26***	44,37***	169,94	178,44	42,26***	44,37***	82,46	86,58
50 ans	510,69	536,22			255,34	268,11			255,34	268,11			127,67	134,05
à perpétuité			127,80**	134,19										

* La durée pour l'urne supplémentaire correspond à la prise initiale de la concession (1^{ère} urne)

** + taxe de 25 € (Trésor Public)

*** tarif également applicable aux urnes scellées sur caveau

LOCATION DE LA SALLE DE MONTLOUET

augmentation de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015 (inflation). Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017, augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation), augmentation de 1,9 % en 2019 (inflation)

Proposition 2020 : Augmentation de 0,7 % (inflation)

SALLE	I		II		III	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Vin d'honneur simple	15,73	15,84	22,48	22,64	30,35	30,56
Réunion simple	19,11	19,24	33,72	33,96	55,08	55,47
Réunion + vin d'honneur	31,48	31,70	55,08	55,47	76,45	76,99

Samedi ou Dimanche midi	67,45	67,92	119,14	119,97	162,98	164,12
Samedi soir (jusqu'à 2h30)	67,45	67,92	119,14	119,97	162,98	164,12
Samedi journée + soirée	134,87	135,81	238,28	239,95	325,97	328,25
Week-end (vendredi soir jusqu'au dimanche 19h)	195,59	196,96	351,82	354,28	511,43	515,01
CHAUFFAGE	28,64	28,84	28,64	28,84	28,64	28,84

CAUTION DEMANDEE : **500,00 €**

LÉGENDE :

- I Associations considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité**
- II Particulier contribuable à GALLARDON et leurs ayants droits**
- III Hors commune**

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE GALLARDON

augmentation de de 1 % en 2014 (inflation), 0,8 % en 2015 (inflation). Gel des tarifs en 2016 (inflation nulle), augmentation de 0,4 % en 2017 (inflation), augmentation de 1,1 % en 2018 (inflation), augmentation de 1,9 % en 2019 (inflation)

Proposition 2020 : Augmentation de 0,7 % (inflation)

SALLES	1 SALLE			2 SALLES			SALLE POLYVALENTE COMPLETE			
	I	II	III	I	II	III	I	II	III	
Vin d'honneur ou réunion	16,11	22,98	31,02	22,98	41,37	51,71	33,32	56,30	78,13	
Réunion suivie d'un apéritif ou galette des rois (utilisation de la cuisine)	32,16	56,30	78,13	56,30	96,51	127,52	77,00	130,98	179,23	
Samedi (jusqu'à 4h du matin)	Sans recettes	68,93	121,78	166,59	111,43	199,91	271,13	167,74	321,69	399,81
	Avec recettes	90,76	168,29	217,13	130,98	249,30	319,39	188,41	364,17	450,37
Dimanche (jusqu'à 19h)	Sans recettes	57,44	111,43	153,94	99,94	171,18	257,36	155,10	310,20	384,88
	Avec recettes	77,00	155,10	203,35	119,49	244,69	309,04	176,94	354,98	436,57
Week-end avec cuisine (du vendredi soir au dimanche 19h)	Sans recettes	199,91	359,60	522,73	291,80	515,84	751,36	413,60	791,57	1033,98
	Avec recettes	287,22	471,02	666,34	376,84	660,59	894,97	502,05	900,69	1291,42

CUISINE	I		II		III	
	Recettes					
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Repas chaud	34,47	68,93	68,93	78,13	103,41	135,56
Repas froid	22,98	34,47	34,47	47,10	67,79	79,27
2 Repas	45,96	90,76	90,76	114,89	158,55	209,08
Cocktail ou vin d'honneur	6,90	13,81	13,45	27,57	22,98	45,96

CHAUFFAGE	1 SALLE	2 SALLES	SALLE POLYVALENTE COMPLETE
Vin d'honneur ou demi-journée	15,48	20,61	21,91
Journée ou soirée	21,91	25,78	29,64
Journée + soirée	43,80	51,53	59,28
Week-end (du vendredi soir au dimanche 19h)	81,17	97,92	110,82

CAUTION DEMANDEE 1 000,00 €

LÉGENDE :

- I Associations** considérées comme œuvrant au profit de la Collectivité
- II Particulier contribuable** à GALLARDON
- III Hors commune**

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de la Commission des Finances et valide les tarifs communaux 2020 selon les tableaux présentés (hors prix de l'eau).*

2. Indemnité au Comptable du Trésor

En chaque fin année, le Conseil Municipal délibère sur l'attribution d'une indemnité au Comptable du Trésor, chargé des fonctions de Receveur de la Commune.

Monsieur Pascal PAVY a succédé en 2018 à Monsieur CHEVALLIER.

De 2006 à 2011, un taux de 20% du traitement brut a été retenu, puis de 50 % jusqu'à maintenant.

L'indemnité brute pour 2019 s'élève à 828,78 €. La Commission des Finances propose de garder ce taux de 50 %, soit une indemnité brute de 414,39 €.

Le Maire évoque les nombreux échanges actuels avec la Trésorerie dans le cadre du transfert eau/assainissement.

Le Maire annonce que cette décision devrait être prise pour la dernière année. En effet, à partir de 2020, l'indemnité sera directement prélevée sur la DGF sur la base de 100 % du taux.

Pierre COUTURIER juge que Monsieur PAVY ne fournit pas le même niveau de services que Monsieur CHEVALLIER. Le Maire précise que la Commune a de nombreux contacts avec des collaborateurs de Monsieur PAVY.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour allouer une indemnité au taux de 50 % de l'indemnité brute 2019 de 828,78 € au Comptable du Trésor, soit une indemnité brute de 414,39 €.*

3. Frais de scolarité 2019/2020

Comme chaque année, le conseil doit se positionner sur les frais de scolarité à facturer aux autres Communes dont les élèves sont scolarisés à l'école élémentaire Emile Pottier. Il convient de rappeler que seuls les frais de fonctionnement sont concernés.

- Facturation année scolaire 2013/2014 : 534,60 €/élève
- Facturation année scolaire 2014/2015 : 670,74 €/élève (+ 28 246,92 € de gaz suite à la régularisation des relevés de compteur)
- Facturation année scolaire 2015/2016 : 647,69 €/élève (+ 8 400 € heures agents travaux en régie non facturées les années précédentes)
- Facturation année scolaire 2016/2017 : 584,94 €/élève
- Facturation année scolaire 2017/2018 : 664,15 €/élève

Le détail pour l'année scolaire 2018/2019 est le suivant (dépenses de fonctionnement 2018) :

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	Remarques
Subvent° Coopérative (dont voyages scolaires)	9500,00	9500,00	9500,00	
Eau	1 570,99	2 540,43	4 317,70	1 660,86 € en 2019
Electricité / Gaz	22 367,06	23 798,83	26 087,83	
Téléphone / Internet	1 972,36	1 326,97	1 146,63	

Entretien matériel	108,00			
Entretien bâtiment	/	/	/	
Alimentation (remise prix CM2)	102,45	294,38	443,42	+ repas sécurité routière
Affranchissement	371,86	288,40	185,08	
Location mobilière	/			
Produits de traitement	1 072,52			
Produits d'entretien	1 537,17	807,06	124,92	
Matériaux & Txv en régie	12 075,20	16 558,39	15 454,90	
Petit équipement	1 687,19	2 695,32	2 141,35	
Fournitures scolaires et adm.	13 354,48	13 663,84	10 460,11	Nouveaux livres scolaires acquis sur le 2 années précédentes
Documentation-Abonnements	/			
Catalogues et imprimés	996,50	1 622,74	1 472,22	Dictionnaires + passeports civisme
Produits pharmaceutiques	204,42	129,74	129,74	
Maintenance (Apave, Toshiba, Eritice, ...)	3 355,61	3 559,74	3 405,07	VMC + TBI
Assurance bâtiment	1 090,38	1 103,03	1 424,56	
Vêtements de travail	/	/	/	
Transport collectif	15 506,00	16 968,06	13 424,00	
Assurance du Personnel	2 582,71	2 248,14	2 340,32	2 agents
Visites Médicales	16,80	158,37	367,65	+ Pduits pharmaceutiques
CNAS - 2 agts	407,74	408,88	410,00	2 agents
Intervenant sportif	5 397,00	6 121,39	6 414,95	
PEC - 1 agt (ASFEDEL)	6 874,85	7 011,34	3 703,45	
Remplacement Agent (action emploi)			4 290,70	
Charges de personnel CS + CP	15 968,29	16 836,80	15 804,51	
Salaires nets des Titulaires	39 812,89	40 387,04	39 170,55	
TOTAUX	157 932,47	168 028,89	162 219,65	

Nombre d'élèves : 256

Coût par élève : $162\,219,65/256 = 633,67 \text{ €}$

21 élèves seraient concernés (à confirmer) : Champseru : 17 ; Bailleau-Armenonville : 4

La Commission des Finances propose de facturer l'ensemble des frais de fonctionnement, soit un montant de 633,67 €/élève.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un examen analytique des dépenses à répartir selon le nombre d'enfants qui fréquentent l'école.

Christian LAPEYRE note que le coût des produits d'entretien a baissé fortement. Le Maire répond que cette variation est liée au stock : les produits ont été achetés les années précédentes.

Christian LAPEYRE s'étonne, à l'époque du tout numérique, que l'on offre encore des dictionnaires « papier ». Il évoque également le problème lié à l'écologie. Le Maire rappelle l'importance du livre qu'il faut toujours promouvoir. Sur l'aspect écologique, Henri FERRO distingue le papier type prospectus, toute de suite jeté, d'un livre que l'on garde.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les frais de scolarité 2018/2019 à facturer aux Communes concernées selon les éléments présentés, soit pour un montant de 533,67 €/élève.*

4. Travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public – Rues du Bout d'A Haut, du Château, de la Source et Route de la Marnière– plan de financement

Dossier suivi par Pierre COUTURIER

Dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable sur Montlouet, il est également prévu, à l'instar des projets de même type, de profiter de la continuité des travaux pour enfouir les réseaux aériens et d'installer des lampes à basse consommation type LED.

Cette démarche s'inscrit dans les projets de la commune en termes d'amélioration de notre environnement, de la rénovation de notre éclairage public et de recherche d'économie depuis 2011 : enfouissements faubourg de la Bretonnière (2011), Baglainval (2016/2017), rue du Champ de Tir et rue de la Tuilerie (2017/2018), rue de la Fontaine et de la ruelle de la Source (2018) et, en ce moment, Chemin des Bois et résidence de la Tour.

Le Maire ajoute que ce type de projet améliore la qualité visuelle et sécurise l'approvisionnement électrique. Il détaille les financements inscrits dans le tableau, notamment la prise en charge de 70 % d'ENERGIE Eure-et-Loir pour la distribution publique d'électricité et l'éclairage public. Par contre, la Commune finance l'intégralité des communications électroniques. Enfin, la société ORANGE participera à hauteur de 9 882,90 € au titre de sa participation pour les terrassements communs.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement en 2020.

La Commission des Finances de la Commune du 6 novembre a également émis un avis favorable pour un financement sur deux exercices (2020 et 2021).

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir qui se présente comme suit :

- Exécution des travaux :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif	Partenariat			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution publique d'électricité BT et éclairage public	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	327 000 €				
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir					
	Eclairage public	ENERGIE Eure-et-Loir	82 000,00 €				
SOUS TOTAL 1			409 000 €	70 %	286 300,00 €	30 %	122 700,00 €
Distribution publique d'électricité – autres travaux	Renforcement BT	ENERGIE Eure-et-Loir		100 %	0	0 %	0
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir		100 %	0	0 %	0
SOUS TOTAL 2			0		0		0
Communications électroniques	Terrassements, chambres de tirage, fourreaux	Commune*	78 000,00 €	0 %	0	100 %	78 000,00 €
TOTAL GENERAL			487 000,00 €		286 300,00 €		200 700,00 €

* Les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet d'une convention particulière préalable au lancement des travaux entre la collectivité et ORANGE. La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir

- Frais de coordination :

La Commune sera redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination de travaux, d'un montant de 5 200 €.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :*

- *approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2020, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.*
- *approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la Commune aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité, éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.*
- *s'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.*
- *opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à ENERGIE Eure-et-Loir:*
 - Versement réparti sur 2 exercices budgétaires (solde en 2021).*
- *s'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordinations des travaux, d'un montant de 5 200 €.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir respectivement avec ENERGIE Eure-et-Loir et la Société ORANGE pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.*
- *prend acte de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 9 882,90 € à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.*

5. Attribution d'une subvention pour le financement des pompes de relevage des particuliers dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Montlouet

Pour rappel, un système de réseau ramifié sous pression a été retenu (sauf la partie Haute de la rue du Bout d'A Haut). Pour ce faire, des pompes, assurant la pression, doivent être installées chez les particuliers qui en deviennent propriétaires. Ces pompes sont directement liées au réseau et sont nécessaires au bon fonctionnement pour le cheminement des effluents.

Le Maire précise que les pompes sont imposées dans ce dispositif de réseau ramifié sous pression. Une solution gravitaire n'est pas envisageable compte tenu de la hauteur de la nappe. Il serait nécessaire de pomper pendant toute la durée des travaux et la canalisation serait totalement immergée.

Pierre COUTURIER signale que ce sera le seul secteur de la Commune avec un réseau ramifié sous pression.

21 pompes seront installées pour un montant unitaire de 1 566 € TTC + 1 080 € TTC pour l'armoire, soit pour un montant total d'environ 55 200 € TTC.

Considérant que les pompes sont partie intégrante du réseau, le Maire propose d'attribuer une subvention aux particuliers du montant du coût de la pompe + son armoire. Les propriétaires des pompes auront toutefois l'entretien à leur charge.

Le Maire précise que cette participation sera de nature à accélérer les raccordements au réseau public. Il faut bien comprendre que les propriétaires qui ne souhaiteront pas entrer dans l'opération groupée ne pourront pas obtenir cette subvention, ni même celle de l'Agence de l'eau. Ils devront toutefois se raccorder dans les deux ans et leur installation devra obligatoirement faire l'objet d'un test de conformité diligenté par la Commune. En cela, il s'agit de sécuriser le réseau public.

Alexandre DAVAL se renseigne sur les modalités d'information aux propriétaires concernés. Le Maire informe de la tenue d'une réunion publique le 29 novembre dans la grande salle de l'ancienne Mairie de Montlouet.

Christian LAPEYRE questionne sur la distinction dans le temps entre l'installation de la pompe et celle des tuyaux en domaine privé. Le Maire répond que l'ensemble des travaux est pris en charge dans le cadre de l'opération groupée et devrait donc se faire simultanément.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour attribuer une subvention aux particuliers qui s'inscriront dans l'opération groupée, correspondant au montant des pompes et armoires installées dans leur propriété dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Monlouet.

6. Dissolution du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Dans le cadre du transfert des compétences eau/assainissement à la CCPEIDF au 1^{er} janvier 2020 et considérant que le périmètre du syndicat est inclus dans celui de la Communauté de Communes, le SIA doit être dissous.

L'ensemble des actifs du syndicat, à l'exception de l'immobilier, sera transféré directement à la Communauté de Communes.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la dissolution du SIA au 31/12/2019 consécutivement au transfert de compétence eau/assainissement à la CCPEIDF à compter du 01/01/2020.

7. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
MAJUSCULE	Fauteuil	CTR Primaire	455.00	546.00	INV

→ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau.

8. Affectations des budgets annexes vers le budget principal de la Commune

Les agents de la Commune sont amenés à effectuer un certain nombre de tâches pour la gestion des services d'eau et d'assainissement de la Commune. Or, la masse salariale par exemple est pour autant supportée uniquement par le budget principal de la Commune. Ce sujet avait été présenté en Commission des finances lors de la préparation budgétaire 2018. Pour 2019, et conformément au BP, le Maire propose de reconduire le même mécanisme de la façon suivante :

COMMUNE - RF 70872		ASSAINISSEMENT - DF 6287	EAU POTABLE - DF 6287
Forfait	46 476,78	20 000,00	5 000,00
2% Tvx		18 193,68	3 283,10
TOTAL	46 476,78	38 193,68	8 283,10

Le Maire précise qu'il s'agit de dimensionner les moyens mis à disposition pour les missions liées à l'eau et l'assainissement puis de les rebasculer en recettes sur le budget principal.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal confirme, conformément aux votes 2019 des budgets, la recette de 46 476,78 € pour la Commune issue de dépenses des budgets annexes eau (8 283,10 €) et assainissement (38 193,68 €) selon le tableau présenté.

Le Maire évoque la demande de la CCPEIDF concernant l'identification des personnels et du temps passés sur les missions eau/assainissement pour une mise à disposition suite au transfert de compétence. Pour Gallardon, il paraît difficile d'identifier particulièrement les personnels et le temps qu'ils y passent. Il est convenu que la Commune continuera à se charger de ces missions. La Commune deviendra prestataire de la Communauté de Communes, financée conformément à l'actuel mécanisme d'affectation budgétaire.

Le Maire ajoute que certains syndicats ne disparaîtront pas (secteur de Nogent le Roi et d'Épernon par exemple) dès lors que leurs périmètres débordent de celui de la Communauté de Communes.

9. Réduction exceptionnelle concernant le paiement de la Taxe de raccordement au réseau d'assainissement dans le cadre de l'extension du réseau à Montlouet

La taxe de raccordement est fixée à 2 400,00 € en 2020. Elle permet de participer aux travaux de raccordement mais il s'agit en réalité d'un « droit d'entrée » au réseau financé par les abonnés dans le cadre de la taxe communale d'assainissement sur la facture d'eau pour ceux qui sont connectés au réseau collectif (« tout à l'égout »). Ce financement permet d'entretenir les ouvrages et d'en financer de nouveau.

Concernant Montlouet, une cinquantaine de branchements sont prévus dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement. La mutualisation des travaux (conduite + branchements) et l'effet de masse permettront d'obtenir un prix par branchement inférieur à ceux faits habituellement de façon isolée dans le cadre de nos demandes de permis de construire. Pour rappel ce type de branchements s'élève entre 3 000 € HT et 4 000 € HT pour les travaux isolés. Pour Montlouet, le prix estimé d'un branchement est inférieur à 2 000 € HT. Ainsi et dès lors que la TVA est récupérée par la Commune, le Maire propose de réduire le montant de la taxe de raccordement à 1 800 €.

Il s'agit de la même proposition validée en 2017 pour l'extension du réseau sur le Mesnil et Baglainval.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour un montant de la taxe de raccordement fixé à 1 800 € pour les branchements d'assainissement au réseau public réalisés dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur Montlouet et dans les deux ans suite à l'annonce publique de la réception des travaux sur le réseau public.

10. Vente d'un gerbeur

Les services techniques disposent d'un gerbeur. Il s'agit d'un chariot élévateur motorisé permettant de déplacer des palettes.

Or, ce matériel a été déclaré non conforme au dernier test de sécurité. Il s'avère que les fourches de levage se sont affaïssées et compte tenu de sa vétusté (année 1996 avec 2 074 heures), une réparation n'est pas opportune.

La commune envisage d'acquérir ce même type de matériel. Nous avons plusieurs devis dont l'un à 3 990 € HT d'un matériel Fenwick de 2009 avec 4 413 heures, matériel entièrement révisé.

La société A.T VENTES ET ACHATS (Vitray-en-Beauce) propose de nous racheter notre gerbeur pour un montant de 250 €.

→ Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se positionne favorablement pour la vente d'un gerbeur marque Fenwick, propriété de la Commune, année 1996 avec 2 074,6 heures d'utilisation à la société A.T VENTES ET ACHATS située 5 RN 10 28360 VITRAY-EN-BEAUCE, considérant que ce matériel est vendu en l'état sans garantie.

IV / QUESTIONS DIVERSES

Collecte de la Banque Alimentaire

Le Maire rappelle que cette collecte se tiendra les vendredi 29 et samedi 30 novembre. Le tableau des inscriptions circule afin que chacun puisse prendre son créneau.

Incendie Route de Maintenon

Le Maire informe qu'un pavillon a brûlé la nuit du 10 au 11 novembre. Les habitants étaient présents mais sont sains et saufs. Par contre, ils ont tout perdu dans l'incendie.

La Commune a fait le nécessaire pour les accompagner au mieux, notamment pour retrouver un logement temporaire. Le CCAS a octroyé une aide financière de 2 500 € à la famille.

Le Maire ajoute qu'un élan de soutien s'est mis en place, notamment de la part du voisinage et des pompiers, l'un des enfants est JSP. Deux collectes ont été lancées sur leetchi (Pompiers et Voisins). La Commune reste vigilante pour assurer une crédibilité de l'ensemble des dispositifs. La liste des besoins est consultable en Mairie.

Passeport du civisme

La campagne 2019/2020 a été lancée le 8 novembre avec la remise des passeports par le Maire en présence des ambassadeurs et du corps enseignants.

Le Maire a ainsi pu constater une participation exceptionnelle des enfants lors des commémorations du 11 novembre, aussi bien à Gallardon qu'à Montlouet.

Epicerie solidaire

Le travail de préparation continue. Une réunion de travail s'est tenue le 12 novembre avec les Maires des communes environnantes dont les populations sont concernées.

Le Maire remercie les services de la Commune pour l'élaboration des dossiers administratifs, notamment pour l'accessibilité et la déclaration préalable de travaux.

Alexandre DAVAL salue l'initiative de ce projet.

Le Maire ajoute que l'ouverture est prévue en juin 2020.

Lucile De Backer (épouse Glaneux)

Arrivée en 1947 à Gallardon, elle était infirmière à Saint Omer pendant la seconde guerre mondiale.

Elle a contribué à l'évasion d'un aviateur anglais, héros de guerre de la Royal Air Force (as des as de l'aviation), avec l'aide de trois personnes. Ils seront arrêtés et Lucile De Backer sera condamnée à mort. La peine sera finalement commuée en 15 ans de prison en 1941, détenue dans des camps allemands, elle sera libérée par les américains.

Lucile De Backer a reçu la légion d'honneur, la médaille de la résistance et a été citée par le Roi d'Angleterre.

Le Maire l'a rencontré à de nombreuses reprises et la connaissait bien. Elle était très appréciée des gallardonnois.

Le Commandant de Gendarmerie de Lucé a proposé au Maire d'honorer la mémoire de Lucile De Backer par la pose d'une plaque lors d'une cérémonie. Le Maire a également échangé avec son fils. Le Maire explique qu'il est favorable à faire quelque chose. Cela pourrait prendre forme dans la nomination d'une rue de Gallardon. Pierre COUTURIER signale que les ronds-points de la Commune n'ont pas de nom. La réflexion sera reprise pour une mise en œuvre après les élections municipales de 2020.

Zone industrielle derrière Carrefour Market

Pierre COUTURIER se renseigne sur l'évolution du projet de développement de cette zone. En effet, il a échangé avec un entrepreneur cherchant un emplacement.

Le Maire confirme que la décision a été prise par la Communauté de Communes pour poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années. La Saedel est mandatée pour conduire le projet.

Devenir du poste de 3^{ème} adjoint

Pierre COUTURIER s'interroge sur la place d'adjoint d'Antony DOUEZY dès lors qu'il a déménagé depuis plusieurs mois et qu'ainsi il ne participe plus aux séances du Conseil Municipal.

Le Maire comprend la légitimité de la question qui fait écho avec la même situation de 2018. Il informe qu'il a échangé sur ce sujet avec l'intéressé. Il s'avère qu'Antony DOUEZY continue à distance ses missions liées à ses délégations, notamment très récemment quant à la mise en place du passeport du civisme. A priori, il devait démissionner fin 2019.

Container à bouteille – place du Jeu de Paume

Myriam ROUILLARD signale que l'accès au container est problématique puisqu'il est placé sur l'herbe. A cette époque de l'année, l'accès est boueux. Le Maire informe les services techniques pour faire mettre de la grave.

Animation de Noël

Lionel GUYOMARD informe que l'animation se déroulera le 14 décembre de 14h30 à 17h.
Il fait appel aux volontaires pour l'installation. Sophie GOUMAZ fait de même pour la confection des crêpes.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h20.

 Le Maire
Yves MARIE